



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Les modalités relatives aux enfants

Tout savoir sur les questions à se poser par rapport aux modalités relatives aux enfants : hébergement, aspects financiers, mais également les notions de procédure...



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)

- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Prime de rentrée scolaire 2024



Une rentrée scolaire coûte cher. Comme chaque année, les caisses d'allocations familiales octroient une prime aux familles éligibles, c'est-à-dire à tous les enfants qui perçoivent des allocations familiales.

La Ligue des Familles estime le **coût de la rentrée scolaire** à 292 euros par enfant de la troisième à la sixième primaire, et à 750 euros en secondaire lors d'achat d'outil informatique. Ce « *supplément d'âge annuel* », anciennement appelé « *prime de rentrée scolaire* » permet de soulager le portefeuille de chaque famille. Cette prime est versée une fois par an avec les allocations familiales du mois de juillet, payées en août.

La prime diffère en fonction de l'âge de l'enfant, son niveau d'étude, sa situation familiale et son lieu de résidence.

En **Wallonie**, depuis la régionalisation des allocations familiales, deux régimes coexistent. Le premier concerne **les enfants nés avant le 1er janvier 2020**. Pour les enfants âgés

de 0 à 5 ans inclus, la prime est de 25,88 euros. Pour les enfants de 6 à 11 ans, la prime s'élève à 55,63 euros. Les jeunes de 12 à 17 ans ont 77,61 euros. À partir de 18 ans, la prime est de 103,49 euros. Les parents qui bénéficient d'un tarif social obtiennent une prime plus élevée : de 35,71 à 137,29 € selon la catégorie d'âge.

Le deuxième concerne **les enfants nés après le 1er janvier 2020**. Les montants ont été revus à la baisse après la régionalisation de cette compétence. La prime unique est de 24,28 euros pour les enfants de 0 à 4 ans inclus. Elle augmente à 36,57 euros pour les 5 – 10 ans. Les jeunes âgés de 11 à 16 ans ont 60,95 euros. Dès 17 ans, la prime s'élève à 97,52 euros. Le tarif social ne s'applique pas dans ce cas.

À **Bruxelles**, un seul régime est d'application. Tous les parents reçoivent 24,38 euros avec un enfant âgé de 0 à 5 ans. De 6 à 11 ans, la prime est de 36,57 euros. Pour les jeunes âgés de 12 à 24 ans, elle grimpe à 60,95 euros. Les parents ayant un étudiant de – de 25 ans dans l'enseignement supérieur perçoivent 97,52 euros.

Dès la rentrée d'août 2024, les fournitures scolaires (exceptés cartable, plumier et matériel de sports) seront distribuées gratuitement aux élèves de troisième primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Des questions ? [Infor Jeunes](#) est disponible pour y répondre du lundi au vendredi de 13h à 18h au 02/733.11.93 ou par mail au inforjeunes@jeminforme.be.



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Harcèlement scolaire : des solutions existent



Nous en parlons depuis plusieurs années, le harcèlement fait malheureusement partie de la vie de beaucoup de jeunes. A l'approche de la rentrée, il est essentiel d'en parler. Voici quelques pistes d'actions possibles grâce à la FAPEO (Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel) et grâce au début du projet « *climat scolaire* » début d'année scolaire 2024 – 2025.

La [FAPEO](#) est engagée depuis plusieurs années dans le [Réseau](#)

[Prévention Harcèlement](#). Le Réseau Prévention Harcèlement réunit des professionnels de différents horizons pour partager des informations pratiques et des réflexions liées au harcèlement à l'école. Ce réseau favorise donc les échanges entre intervenants de différents secteurs (enseignement, jeunesse, égalité des chances, aide à la jeunesse, promotion de la santé, etc.).

Le climat scolaire, l'action politique qui peut changer les choses

Le Parlement de la Communauté française a adopté le 27 avril 2023 un décret relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaire.

L'objectif du Climat Scolaire est que **tous** les acteurs de l'école doivent être impliqués (parents compris) dans la procédure interne mise en place, endéans les quatre ans, par l'école. Cette procédure interne de signalement et de prise en charge des situations de harcèlement met à disposition des écoles des outils pour construire la procédure de signalement, un modèle de descriptif de mission du délégué en charge du climat scolaire.

La procédure sera construite collectivement afin de rencontrer l'adhésion de chaque membre de l'équipe éducative. Elle devra comprendre : les modalités du signalement ; les étapes mises en place pour repérer, écouter, qualifier, orienter, prendre en charge, suivre et potentiellement clôturer toute situation du harcèlement ; le délai maximum de traitement du signalement ; les personnes relais impliquées dans le traitement du signalement (interne ou avec des partenaires externes).

Cette procédure donne l'opportunité aux équipes d'agir précocement, de se positionner comme intervenants proactifs et de disposer d'un outil construit en équipe pour déterminer les tâches de chacun lors d'un signalement de situation de

harcèlement et se trouver moins démunis.

Les parents seront informés des mesures grâce à la FAPEO. Le décret prévoit la création d'un Observatoire du climat scolaire, directement lié à l'Administration générale de l'enseignement de la Communauté française. Cet observatoire devrait favoriser une prise en charge systémique du phénomène de harcèlement et de cyberharcèlement.

Mon enfant est harcelé, que dois-je faire ?

Le harcèlement est défini comme « *les actions intentionnelles, répétées et destinées à porter atteinte à une autre personne avec qui la relation est caractérisée par un déséquilibre de pouvoir* » .

Les actions collectives de prévention du harcèlement et d'amélioration du climat scolaire n'empêchent pas que chaque parent puisse rencontrer ce genre de situation. Chaque situation doit être analysée individuellement pour agir vite et stopper la spirale de la violence morale ou physique.

Plusieurs outils existent pour agir, ceux notamment publiés par le [réseau prévention harcèlement](#). Vous pouvez les rechercher via [ce lien](#). Des brochures peuvent être téléchargées directement sur [le cyberharcèlement](#), des [balises pour l'action contre le harcèlement](#) et également, [l'harcèlement par un adulte à l'école](#).

votre rôle en tant que parent

Dès la rentrée, vous pouvez vous impliquer dans ce projet. La procédure devra être intégrée au règlement d'ordre intérieur de l'école. Au mieux, vous pourrez collaborer lors du Conseil de participation ou au minimum, vous serez informés en début d'année scolaire.

Pour toute information, la FAPEO relaie, extrait et partage les textes légaux vers ses publics, qu'ils soient organisés en associations de parents ou en requêtes individuelles. Il

dispose d'outils sur leur [site](#).

Dans l'urgence et dans le doute, en tant que parent, vous pouvez appeler le Numéro Vert « *Ecoute école – 0800 95 580* » accessible du **lundi au vendredi de 9h à 16h**. Il vous aide à obtenir des informations sur des services et/ou des procédures utiles. Le jeune, quant à lui, peut s'adresser au **103**, le service « [Ecoute enfants](#) » gratuit et anonyme **chaque jour de 10h à 00h00**.

[Infor Jeunes](#) organise des animations de prévention au harcèlement et au cyberharcèlement appelées « [Je réfléchis puis je clique](#) ». N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Les journées portes ouvertes des établissements supérieurs



**JOURNEE
PORTES
OUVERTES**

La rentrée scolaire approche à grands pas. L'occasion pour toi de découvrir des établissements du supérieur, l'ambiance qui y règne et les cours proposés. Si tu hésites encore dans ton orientation scolaire, ces portes ouvertes peuvent t'aider dans ton choix de carrière.

Où exactement ?

La **Haute Ecole Francisco Ferrer** organise une journée porte ouverte le **mercredi 28 août de 14h à 17h**. Plusieurs départements seront ouverts notamment les [arts appliqués](#) et [technique](#), le département [économique et social](#), le département [paramédical](#) et le département [pédagogique](#). Plus d'infos [ici](#).

À [l'ICHEC](#), une soirée portes ouvertes est organisée le **03 septembre à partir de 18h**. Vous pouvez alors rencontrer la direction, les professeurs et les étudiants. C'est l'occasion également de découvrir le campus, la vie étudiante et de poser toutes vos questions.

Une séance d'information est organisée par [l'ECAM](#) le **mercredi 04 septembre à 10h**. Au programme : présentation de la formation, de l'accompagnement pédagogique et des métiers de l'ingénieur industriel des différentes finalités proposés par l'ECAM.

La **Haute Ecole Vinci** te propose une [séance d'information](#) avant la rentrée, le **lundi 9 septembre entre 16h et 19h**.

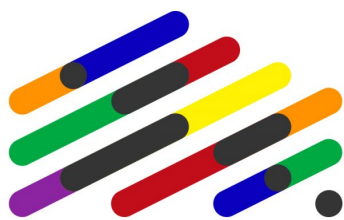
La Haute Ecole Bruxelles-Brabant organise sa journée portes-ouvertes le samedi 21 septembre de 9h à 12h. Plus d'infos [ici](#).



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

La semaine de l'orientation



Cité des métiers
Beroepenpunt
.brussels 

À l'aube de la rentrée, tu n'es toujours pas sûre de ton orientation ? Tu te poses des questions sur celle-ci ? Tu es jeune et perdu dans ta vie professionnelle/scolaire ? Tu veux

être sûr de prendre la bonne décision en septembre ? Tu as besoin de réponses sur ta formation, tes études ou ton emploi ? Que tu sois en supérieur ou en secondaire, la [Cité des Métiers](#) t'aide avec plaisir !

Une semaine d'activités est organisée par la Cité des Métiers pour mieux te connaître et repartir avec des réponses concrètes. Tu peux t'y rendre une demi-journée ou tous les jours selon tes besoins.

Voici le programme

Lundi 19 août : Explorama – Découverte d'environnements professionnels de 14 h à 16h. Les inscriptions juste [ici](#).

Mardi 20 août : Découvre tes intelligences multiples de 9h30 à 16h. Inscriptions [ici](#).

Mercredi 21 août : Ateliers du mercredi « *Mes possibilités en septembre* » par Infor Jeunes de 14h à 16h. Cet atelier vous permet de trouver le projet qui vous convient. Pour des jeunes de 15 à 29 ans. Inscris-toi [ici](#).

Jeudi 22 août : Découverte des métiers par la réalité virtuelle de 14h à 16h. L'inscription juste [ici](#).

Vendredi 23 août : Pass Avenir « *Quels métiers pour toi* » de 14h à 16h. Tu peux t'y inscrire [ici](#).

Toutes les activités se déroulent à la Cité des Métiers, avenue de l'Astronomie 14, 1210 Saint-Josse-ten-Noode.

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)
- [Suivre](#)
- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be



.brussels 

au coeur de l'emploi

